

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	L	C	L	C	Rapport et questionnaire fournis le 24/04/2013	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	L	C	L	C		
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	07/03/2013	L	C	C	C		
		Marquage des navires <sup>2</sup>		L	C	C	C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de sennet autorisé.	
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		C	C	C	C		
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	17/02/2013	L	C	L	C	Fait partie des conditions des licences.	
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
2.4.			Pour PS 17/09/2012	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de sennet autorisé.	
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/C	N/C	C	P/C	Informations manquantes : numéro CTOI, immatriculation, longueur, TB, informations sur le propriétaire, espèces-cibles, période d'autorisation.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C		
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	P/C	C	P/C	A déclaré les deux listes mais a demandé un délai supplémentaire pour confirmer les espèces-cibles. Aucune information reçue depuis 2010.	
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		C	P/C	C	P/C		
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	C	C	C		

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	C	C	C	C			
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/C	N/C	C	P/C	Informations manquantes : numéro CTOI, immatriculation, longueur, TB, informations sur le propriétaire, espèces-cibles, période d'autorisation.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/C	N/C					
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			L	C	A terminé tous les accords d'accès pour le thon en 2002.		
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C			
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
<b>5. Statistiques obligatoires</b>										
5.1.		Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	L	C			
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.		
		• LL	Provisoires	30/06	L	C	L	C		
			Finales	30/12	C	C	C	C		
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	L	C			
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.		
		• LL	Provisoires	30/06	L	C	L	C		
			Finales	30/12	C	C	C	C		
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.		
		• LL	Provisoires	30/06	L	C	N/C	N/C		
			Finales	30/12	C	C	N/C	N/C		
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
<b>6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
6.1.	Rés.	Déclaration des données sur les	30/06	L	C	L	P/C	Données de tailles pas déclarées.		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
	05/05	requins							
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C		
6.3.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	07/03/2013	C	C	C	C		
6.4.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	L	C	L	C	Fait partie des conditions des licences.	
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	C	C	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs.	
6.6.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	07/03/2013	C	C	C	C		
6.7.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	C	C	C	C		
<b>7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>8. Transbordements</b>									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Transbordements en mer interdits.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun cargo..	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/A	N/A	Ne participe pas au PRO.	
<b>9. Observateurs</b>									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	C	C	C	C	Couverture d'observateurs de 20% sur la base de l'effort total déployé.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer ( $\geq 24m$ ) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	C	C	C	C		Le programme d'échantillonnage au port établi en 1973 s'est achevé en mars 2011.
9.3.		• 5% progressif, en mer ( $< 24m$ )	2013	C	C	C	C		
9.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	07/03/2013	C	C	C	C		
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	C	C	C	C		
<b>10. Programme de document statistique</b>									
10.1.	Rés.	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de patudo.	
10.2.	01/06	Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C		
<b>11. Inspections au port</b>									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/C	N/C	N/C	N/C	Informations obligatoires non fournies.	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	C	C	C	C		
11.3.		Autorité compétente désignée		L	P/C	L	P/C	Certaines informations manquantes.	
11.4.		Périodes de notification préalable		L	C	L	C		
11.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		

---

**Commentaires sur le niveau d'application de l'Afrique du sud des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.**

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par l'Afrique du sud des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9<sup>e</sup> session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Afrique du sud par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

Le CdA A <b>EXPRIMÉ</b> sa déception que l'Afrique du sud n'était pas présente à la réunion CdA09 et a indiqué que son absence compromet la capacité du CdA à comprendre la situation de l'application en Afrique du sud.
---

Les problèmes de non-application suivants ont été identifiées dans le rapport d'application 2012 :
--

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• A fourni très tard le rapport de mise en œuvre et le questionnaire d'application de la CTOI.</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas déclaré la liste des navires actifs pour 2011 (Rés. 10/08).</li></ul>                          |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni les rapports d'inspection au port comme l'exige la résolution 10/11.</li></ul>          |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni la liste des navires étrangers sous licence (Rés. 10/07)</li></ul>                      |

**Réponse :** Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de l'Afrique du sud.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Afrique du sud des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.**

Après examen du Rapport d'application 2013 de l'Afrique du sud, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas déclaré les données de fréquences de taille pour les pêcheries côtières et de palangre, comme requis par la rés. 10/02.</li></ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur l'avancement et la mise en place du SSN, comme exigé par la rés. 06/03.</li></ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les transbordements au port, comme exigé par la rés. 12/05.</li></ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni les rapports obligatoires sur le programme d'inspection au port - débarquement des navires étrangers dans les ports des CPC - comme l'exige la rés. 05/03.</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur la comparaison des exportations et des importations, comme exigé par la rés. 01/06.</li></ul>   |